

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SOUHAITANT PARTICIPER À L'ESPORT HAPPY GAMES

Je soussigné (nom, prénoms) : _____, père, mère, ou tuteur légal (entourer la mention correcte), autorise mon enfant (nom, prénoms) : _____, à participer à l'eSport Happy Games du 23 au 25 mars 2018 à Mulhouse et atteste d'avoir pris connaissance du règlement ainsi que la liste du matériel à emmener.

Date :

Signature :

Règlement intérieur	Accessoires du LANeur
<p>Afin que la LAN se déroule dans les meilleures conditions, tous les participants devront respecter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A votre arrivée, il est impératif de présenter une pièce d'identité en date de validité pour accéder à l'événement. Le cas échéant, vous ne pourrez pas accéder à la manifestation, quand bien même vous aviez prépayé; • Le Parc Expo sera inaccessible entre 2H00 et 8H00 les deux nuits de l'événement, il vous sera donc impératif de trouver un logement pour la nuit. • Il est interdit de fumer ou de boire de l'alcool dans la salle, ainsi que de consommer toute substance illicite. • Il est interdit de perturber le bon déroulement de la manifestation. • Il est interdit d'utiliser des appareils électriques autres que votre ordinateur. Toute manipulation électrique est interdite, en cas de problème, faites appel à un organisateur. • Le respect d'autrui est demandé, il est interdit de tenir des propos racistes et injurieux envers les autres participants, visiteurs et les organisateurs. • Les participants et visiteurs sont tenus de respecter la propreté des lieux, des poubelles sont mises à disposition pour les détritrus. • Les participants sont responsables de leur matériel et des licences de leurs logiciels et fichiers. • Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de toute dégradation des biens des participants. • Les participants mineurs devront faire remplir et apporter l'autorisation parentale • Les participants aux tournois officiels devront être arrivés et s'être inscrits avant le samedi 9H00 pour le lancement des tournois. • Les transferts de données ne sont pas autorisés lors des tournois officiels. Tout téléchargement devra être stoppé sur demande d'un organisateur. • Les organisateurs sont propriétaires des photos et vidéos qui seront prises lors de l'événement. Ces photos seront mises en ligne sur le site Internet de l'association Zilat et/ou la page Facebook ZiLAN. • Une entrée joueur PC comprend un emplacement sur une table et une chaise; elle n'est valable que pour un seul ordinateur. • L'ensemble du matériel de chaque joueur ne devra à aucun moment gêner le passage dans les allées ou au niveau des issues de secours. • En cas de casse ou de détérioration de matériel, le responsable de l'accident s'engage à rembourser le propriétaire du matériel, qu'il s'agisse de l'association Zilat ou d'un autre tiers au sein de la LAN. • Les lots fournis par des sponsors sont à récupérer auprès de ces derniers. L'association Zilat ne pourra être tenue responsable en cas de retard du fournisseur. • Les participants aux divers tournois devront respecter le règlement propre au tournoi (Masters Français du Jeu Vidéo), accessible depuis la page de votre tournoi. • Les organisateurs se réservent le droit d'expulser ou de refuser l'entrée à toutes personnes ne respectant pas ce règlement. 	<p>Comme pour toute LANparty, il convient d'amener certains accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un ordinateur (de puissance suffisante pour jouer aux jeux que vous souhaitez, vous référer aux boîtiers de ces jeux) ; * un écran * un clavier, souris et tapis de souris; * un bloc multi prise afin que vous n'ayez à occuper qu'une seule prise à disposition pour utiliser votre ordinateur, triplette interdite ; * une carte réseau de 10 Mbit minimum préalablement installé et configuré dans l'ordinateur ; * un câble réseau à embouts rj45 de vitesse de 10 Mbit minimum faisant au moins 10 mètres ; * un casque audio ou écouteurs, les haut-parleurs étant interdits ; * les jeux auxquels vous souhaitez jouer, préalablement installés ; * une pièce d'identité ; * Cette présente autorisation parentale pour les mineurs <p>Sachez qu'une restauration permanente est proposée sur place</p>